



DOSSIER

Pour une meilleure
sécurité p. 12

MAIS AUSSI :

- > Le budget 2019 a été adopté
p. 6
- > L'été à Paulhac
p. 12

SOMMAIRE

EDITORIAL

p. 3

VIE MUNICIPALE

p.4à5

Les principales délibérations du conseil municipal
Les élections européennes

FINANCES

p.6à7

Le budget 2019 a été adopté
Notre histoire, sur nos murs

URBANISME - LOISIRS

p.8à9

Le PLU est en vigueur
Les Balades Ludiques Randoland arrivent pour l'été
En forêt avec Etienne

TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

p.10

Petit tour des travaux
Pour bien collecter vos déchets

INTERVIEW

p.11

Rencontre avec... Gérard Lavergne

DOSSIER

p.12à13

Pour une meilleure sécurité

L'ÉTÉ À PAULHAC

p.14à15

ENFANCE ET JEUNESSE

p.16

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

p.17à19

ETAT-CIVIL

p.20

Directeur
de la publication :
Didier Cujives

Rédaction :
Lune Rousse

Mise en page, impression :
Microsophia



1, place des Tilleuls
31380 Paulhac
Tél. 05 61 84 25 30
www.paulhac.fr



Au moment où paraîtra ce bulletin, certains d'entre vous seront déjà en vacances, se prépareront à partir ou attendront, avec impatience, la fin de leurs derniers jours d'activité.

Pour d'autres, parce qu'ils travaillent ou étudient, parce que leur santé ne leur permet pas de s'éloigner ou parce qu'ils n'ont pas la possibilité financière de le faire, les vacances seront plus locales.

C'est à elles et à eux que je veux d'abord penser.

A tous, j'espère vous retrouver nombreuses et nombreux pour notre fête annuelle, pour partager ces moments de convivialité que nous aimons tant et qui font le charme de notre village.

Parce que vous nous l'avez demandé, parce que c'est légitime et justifié, l'équipe municipale a souhaité renforcer ses initiatives en faveur de la sécurité : qu'il s'agisse

de lutte contre les dégradations inadmissibles, des comportements des automobilistes dangereux, des chiens errants ou des bruits intempestifs, vous trouverez dans ce numéro les mesures que nous venons de mettre en place.

Vous trouverez également dans votre magazine municipal l'ensemble des informations qui font votre quotidien : travaux, services publics, loisirs, ...

A l'occasion de la préparation du budget 2019, alors que nous aurions dû augmenter, au niveau de l'inflation, vos contributions, le conseil municipal a décidé de ne répercuter que la moitié de cette hausse afin de préserver votre pouvoir d'achat et vos ressources. Je tenais personnellement à vous en informer.

A toutes et tous, je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, de très beaux mois d'été.

Didier CUJIVES
Maire de Paulhac
Conseiller départemental du canton de Pechbonnieu

*Fidèlement,
Didier Cujives*

Les résultats des élections européennes du 26 mai 2019

AVEC 62,25 % DE PARTICIPATION, LES ÉLECTEURS DE PAULHAC MÉRITENT LA PALME DU CIVISME. EN HAUTE-GARONNE. LA PARTICIPATION A ÉTÉ DE 55,94 % ET DE 50,12 % SUR LE PLAN NATIONAL.

Liste	Voix	% inscrits	% exprimés
PRENEZ LE POUVOIR - M. BARDELLA Jordan	119	12,62	21,02
EUROPE ECOLOGIE - M. JADOT Yannick	105	11,13	18,55
RENAISSANCE - Mme LOISEAU Nathalie	98	10,39	17,31
ENVIE D'EUROPE - M. GLUCKSMANN Raphaël	50	5,3	8,83
LA FRANCE INSOUmise - Mme AUBRY Manon	37	3,92	6,54
UNION DROITE-CENTRE - M. BELLAMY François-Xavier	33	3,5	5,83
DEBOUT LA FRANCE - M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	23	2,44	4,06
URGENCE ECOLOGIE - M. BOURG Dominique	21	2,23	3,71
LES EUROPEENS - M. LAGARDE Jean-Christophe	19	2,01	3,36
LISTE CITOYENNE - M. HAMON Benoît	14	1,48	2,47
POUR L'EUROPE DES GENS - M. BROSSAT Ian	12	1,27	2,12
PARTI ANIMALISTE - Mme THOUY Héléne	12	1,27	2,12
ENSEMBLE POUR LE FREXIT - M. ASSELINEAU François	8	0,85	1,41
LUTTE OUVRIERE - Mme ARTHAUD Nathalie	5	0,53	0,88
LES OUBLIES DE L'EUROPE - M. BIDOÙ Olivier	4	0,42	0,71
ALLIANCE JAUNE - M. LALANNE Francis	3	0,32	0,53
ESPERANTO - M. DIEUMEGARD Pierre	2	0,21	0,35
PACE - M. ALEXANDRE Audric	1	0,11	0,18



	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	943		
Abstentions	356	37,75	
Votants	587	62,25	
Blancs	10	1,06	1,7
Nuls	11	1,17	1,87
Exprimés	566	60,02	96,42



Le prochain rendez-vous électoral aura lieu au mois de mars 2020 : il s'agira des élections municipales.

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française en 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Il est possible de s'inscrire sur listes électorales toute l'année. Toutefois, lors d'une année à élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2^{ème} mois précédant le 1^{er} tour de l'élection.

Inscription d'office à 18 ans : Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir

effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie en procédant à une inscription volontaire.

Si vous déménagez, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Certaines personnes déménageant pour des raisons particulières ont jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour.

Un citoyen de l'Union européenne qui réside à Paulhac peut s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

En direct du **conseil municipal**

COMME À CHAQUE NUMÉRO, RETROUVEZ LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES, DÉBATTUES PUIS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

POUR EN SAVOIR PLUS, LES COMPTES RENDUS SONT SUR WWW.PAULHAC.FR

Conseil municipal du 04/02/2019

- Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU)
- Soumission des démolitions à Permis de Démolir
- Soumission de l'édification de clôture à Déclaration Préalable
- Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- Indemnités de conseil du trésorier années 2017 et 2018
- Subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Sous les tilleuls »
- Autorisation donnée au maire de signer le procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Conseil municipal du 15/04/2019

- Vote du compte de gestion 2018
- Vote du compte administratif 2018
- Vote d'affectation du résultat 2018
- Vote du taux des taxes directes 2019
- Vote du budget 2019
- DM n°1 au budget
- Convention de mise à disposition ponctuelle d'un local communal accueillant l'Office de Tourisme Communautaire (OTC)
- Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020
- Procédure pour petits travaux urgents réalisés par le SDEHG
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- Soutien de la commune au projet intercommunal « semaine sans écran »
- Soutien à la résolution du 101^e Congrès AMF 2018
- Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de l'appel à projets FIPD 2019 pour la réalisation de travaux de vidéosurveillance sur la commune



Un budget 2019 a été adopté

LE BUDGET DE PAULHAC EN 2019 S'ÉLÈVE À 1 632 902 €. IL A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019. COMME POUR CHAQUE EXERCICE, IL REGROUPE LES DÉPENSES ET RECETTES DE NOTRE COMMUNE NÉCESSAIRES À SON FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR. EN VOICI, LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES.

Quitus pour la gestion 2018

Exercice obligatoire, avant le vote du budget, le conseil municipal doit examiner les résultats de l'année passée au travers du compte administratif : « *il s'agit de retracer la situation exacte des recettes, des dépenses et de vérifier si les grands équilibres que nous avons adoptés ont été respectés* » - explique François Chassat, conseiller délégué en charge des finances. En 2018, les dépenses de fonctionnement ont été de 623 217,18 € pour des recettes de 763 477,93 € ce qui représente un excédent de 140 260,75 € : « *c'est le signe d'une bonne santé financière. Nos dépenses sont moins importantes que nos recettes, ce qui nous permet de dégager un résultat positif et de constituer de l'épargne* » conclue François Chassat.

831 207,06 € seront affectés aux dépenses de fonctionnement nécessaires pour assurer le quotidien et les services de notre commune.

- **236 459,10 €** seront consacrés aux charges à caractère général : achats de repas pour la cantine scolaire, dépenses d'électricité dont éclairage public, fournitures nécessaires au fonctionnement des services, maintenance, entretien des bâtiments...
- **301 150 €** pour les charges de personnel : salaires des agents et cotisations associées (URSSAF, caisses de retraite, assurance du personnel).
- **101 530 €** pour les autres charges de

gestion courante : contributions aux syndicats Départemental d'Électricité de Haute-Garonne, Syndicat intercommunal du collège Georges Brassens, Service Départemental d'Incendie et de Secours, subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale, indemnités d'élus...

- **18 088, 88 €** pour les charges financières : intérêts des emprunts
- **172 979,08 €** virés sur la section d'investissement

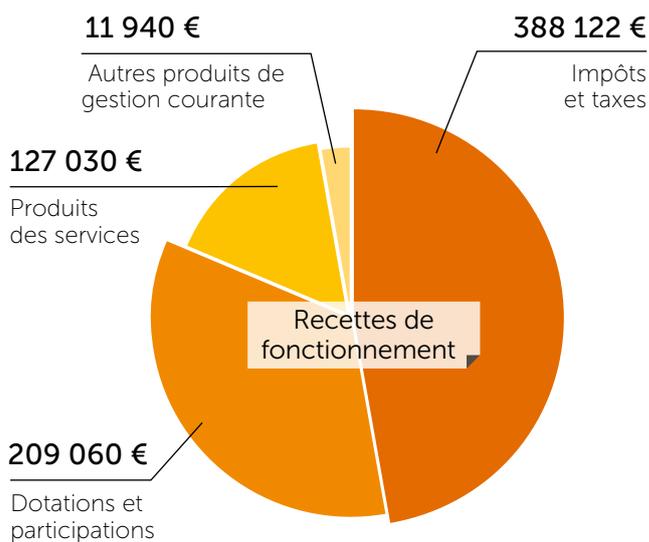
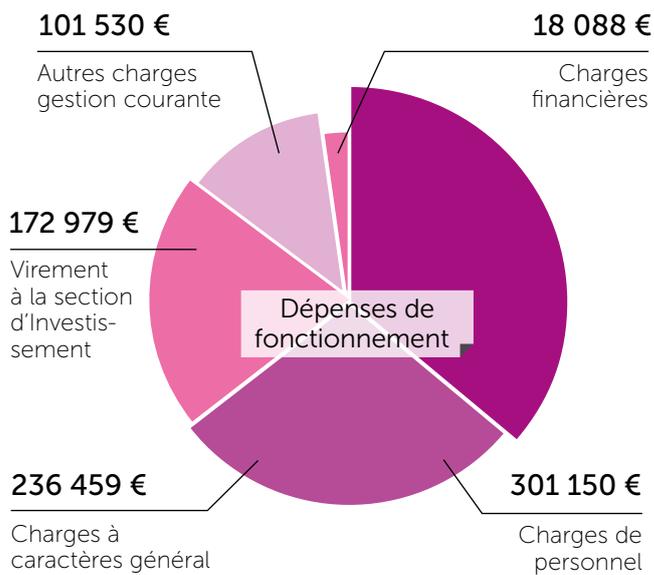
Les recettes de fonctionnement sont estimées pour 2019 à 740 300, 13 €

- Pour plus de la moitié, 388 122 €, elles proviennent des impôts locaux
- Près d'un tiers, 209 060 € viennent des dotations de l'État et des subventions obtenues
- 127 030, 32 € découlent des produits des services (cantine, entrées des spectacles, location salle des fêtes...)
- Remboursement de personnels 4147,81 €
- Autres produits de gestion courante 11 940 €
- Affectation de l'exercice 2018 + 90906,93 €

Parmi les dépenses d'investissement, il faut souligner :

- L'achat de terrain pour la construction de la nouvelle station d'épuration et d'un nouveau cimetière (30 000€).
- Une cuve sera installée pour récupérer l'eau de pluie (16 000€)
- Travaux sur la chaufferie bois (5 000€)
- L'installation d'une aire de jeux (20 000€)
- L'achat de matériel technique (3 000€)

Libellés	Bases prévisionnelles	Taux appliqués par décision	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	1 504 000	12,96 %	194 918
Foncier bâti	894 900	16,43 %	147 032
Foncier non bâti	35 000	90,33 %	31 616
Total			373 566



- Les travaux d'urbanisation RD 32C Coustou de Magnabel et route de la forêt (310 000€)
- Caméras de surveillance (14 000€)

Comme chaque année, le Conseil municipal a voté les taux des différents impôts locaux : « Cette année, pour prendre en compte la demande légitime d'un meilleur pouvoir d'achat de beaucoup de nos concitoyens, nous avons décidé de ne pas indexer les impôts locaux sur l'inflation constatée en 2018, soit 2%, mais de proposer une légère augmentation de 1% » explique François Chassat.

Notre histoire, sur nos murs



Vous les avez certainement remarquées. Trois plaques métalliques ont été apposées à coté du monument aux morts, près de l'église ou de l'ancienne école pour expliquer aux habitants, aux visiteurs et aux curieux l'origine et l'histoire de ces bâtiments communaux. L'initiative en revient à la Communauté de communes des Coteaux du Girou - qui dans le cadre de ses efforts pour promouvoir le potentiel touristique de notre territoire au travers du patrimoine - a proposé ces identifications à la mairie de Paulhac. Suite à un travail collectif, les trois plaques sont désormais en place.



LE PLU est en vigueur

LE PLU EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE PAULHAC.

Tous les documents du PLU peuvent également être consultés en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Si vous avez des questions précises n'hésitez pas à contacter les élus

ADOPTÉ LE 12 NOVEMBRE 2018, APRÈS UNE LARGE ET LONGUE CONCERTATION, LE PLAN LOCAL D'URBANISME EST DÉSORMAIS EN VIGUEUR.

Désormais, et pour les 10 prochaines années, Paulhac dispose de nouvelles règles urbaines précises : « *le PLU est un outil au service de l'intérêt général. Les nouvelles orientations prennent en compte les projets municipaux, les nouvelles règles d'aménagement de territoire, ainsi que les observations faites à l'occasion du processus de concertation et lors de l'enquête publique.* » explique Nathalie Thibaud, adjointe au maire.

Le Plan Local d'Urbanisme détermine les règles s'imposant aux propriétaires en matière de construction ou de modification de leurs bâtiments, mais son apport principal réside dans la mise en place d'un projet d'aménagement et de développement durable, représentant un

cadre d'action à l'ensemble des aménagements de la ville : espaces publics, logements, équipements, déplacements, développement économique, gestion des risques...

Ce document comprend quatre parties principales :

- Le rapport de présentation expose le diagnostic, explique les choix retenus par la commune et évalue leurs incidences sur l'environnement,
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les grandes orientations, expose le projet communal,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de poser la trame du développement d'ensemble d'une zone prédéterminée (habitat, commerce...),
- Le règlement littéral et graphique, qui applique les orientations du projet des règles différenciées selon la vocation des secteurs définis préalablement.



Les Balades Ludiques Randoland arrivent pour l'été 2019 !

C'est la Communauté de Communes des Coteaux du Girou qui, dans le cadre développement des activités de tourisme et de loisirs sur son territoire, a initié la mise en place de cette nouvelle offre loisirs. A cet effet, l'Office de Tourisme Communautaire a travaillé avec les Balades Ludiques Randoland autour d'un principe simple : proposer pour les enfants entre 4 et 12 ans, un circuit pédestre d'une heure trente environ au cours duquel ils devront résoudre une énigme. Comme chaque commune des Coteaux du Girou, Paulhac aura son circuit et ses énigmes. Il sera opérationnel pour les premiers jours de vacances.



Renseignements :
Office de Tourisme des Coteaux du Girou - Tél. : 05 34 27 63 75
tourisme@coteauxdugirou.fr
www.cc-coteaux-du-girou.fr
www.randoland.fr

Randoland est une entreprise, basée à Andrézieux-Bouthéon dans la Loire, spécialisée dans la création de randonnées ludiques de 2 à 5 kms. A ce jour, plus de 700 parcours sont disponibles dans l'hexagone, établis pour la plupart en collaboration avec les collectivités locales et les offices de tourisme. Destinées aux familles, les fiches circuits Randoland sont conçues comme un jeu de piste. Le patrimoine historique, naturel... sont autant d'indices amenant à observer et rechercher pour résoudre les énigmes proposées.

En forêt avec Etienne

AVEC SES 463 HECTARES, LA FORÊT DE BUZET PROPOSE PLUS DE 30 KILOMÈTRES DE PARCOURS QUE L'ON PEUT PARCOURIR À PIED, À VÉLO OU À CHEVAL.

Ce vaste domaine - situé sur Paulhac et Buzet-sur-Tarn - est la propriété, depuis 1981, du Conseil départemental de la Haute-Garonne et a été classé « Espace Naturel Sensible » en 2016.

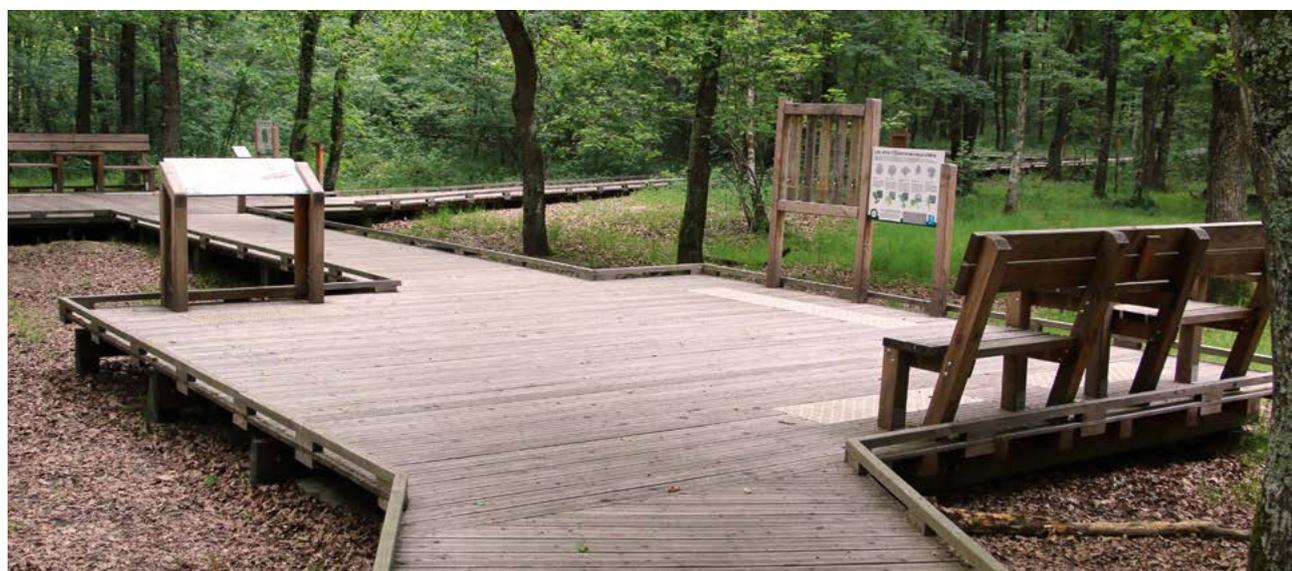
En effet, la forêt de Buzet joue un rôle écologique de cœur de biodiversité au milieu d'un environnement agricole plutôt intensif, en offrant le gîte et le couvert à de nombreuses espèces végétales et animales. Les oiseaux, mammifères et insectes sont d'ailleurs nombreux à la fréquenter. Certaines zones humides, ruisseaux et lisières sont laissés en repos pour préserver les espèces spécifiques qui s'y abritent. Des arbres morts sont conservés afin de permettre à certains insectes et aux oiseaux tels que les pics et les chouettes de se développer.

Cette chênaie de plaine, avec une mosaïque de petites clairières et pièces d'eau de dimensions variées (mares et trous d'eau) est également un sanctuaire pour les batraciens inféodés au milieu forestier. Il s'agit de la rainette méridionale, la salamandre tachetée, la grenouille agile et du triton marbré. Les deux dernières espèces méritent une attention particulière car considérées comme vulnérables, leur population étant en fort déclin.

Depuis quelques années, le Conseil départemental multiplie les initiatives et les investissements pour mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel.



C'est pour permettre à toutes et à tous de le découvrir, quel que soit son âge, sa condition physique, qu'un vaste parcours pédagogique « Etienne le Vieux Chêne » a été aménagé. Grâce à un cheminement réalisé en platelage bois et jalonné d'une signalétique adaptée, chacun peut désormais découvrir cet espace de nature préservée, de manière ludique, pédagogique et sécurisée. Le parcours de 765 mètres demande 20 mn pour être tranquillement parcouru. Si vous le souhaitez, des lieux de pauses sont à votre disposition - Fauteuils, bancs, et même chaises longues - ainsi que 5 panneaux explicatifs pour ne rien rater de l'exceptionnelle biodiversité environnante.



Petit tour **des travaux**

COMME À CHAQUE NUMÉRO, NOUS VOUS PROPOSONS UN PETIT TOUR DES TRAVAUX EN COURS OU À VENIR SUR LA COMMUNE

Du 17 juin au 31 octobre, d'importants travaux d'urbanisation vont avoir lieu Coustou de Magnabel et route de la forêt. Au programme l'enfouissement des réseaux basse tension et France Télécom, la réfection complète du réseau pluvial, la création de trottoirs et de quelques places de stationnement. Ces travaux communaux seront complétés par la réalisation d'un nouvel enrobé réalisé par le Conseil départemental.

Les travaux restants nécessitent un investissement de 310 000 € financés à 40 % par le Conseil départemental.

La route à hauteur du Coustou de Magnabel a été mise en sens unique pour des raisons de sécurité depuis l'intersection avec le chemin Saint-Prim et la route de Montjoire.

Les revêtements des deux petites ruelles - passage de la poste aux chevaux et passage du tonnelier - qui



débouchent au cœur du village vont faire l'objet d'une réfection. Ces passages, larges d'un mètre et en légère pente, bénéficieront d'un traitement en béton balayé afin d'éviter que le sol ne soit glissant en cas de gel.

Dans le cadre du Pool Routier, des travaux d'un montant de 35 000 € seront réalisés en 2019 en différents points de la commune (réfection de nids de poule, réfection du pont de chemin de Boulé...)

Pour bien collecter **vos déchets**



Qu'il s'agisse de la collecte des déchets ménagers ou de la gestion des déchèteries, la commune de Paulhac a délégué ces missions à la Communauté de communes des Coteaux du Girou qui en assure la responsabilité.

De ce fait, c'est la Communauté de communes qui organise ces services et qui doit, en cas de modifications, vous informer.

Sur le territoire de Paulhac, deux zones de collecte ont été définies.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de la Communauté de communes (cc-coteaux-du-girou.fr) pour connaître, avec précision, vos jours de passage et pouvoir, le cas échéant, être averti d'éventuelles modifications.

Sur le site de la C3G, vous pouvez également télécharger le guide de la collecte. Vous y retrouverez tous les conseils pour bien trier vos déchets, la liste et les heures d'ouvertures des déchèteries et de nombreux conseils pratiques, notamment sur le compostage.

Des jours de rattrapage sont assurés pour **les jours fériés où les camions de collecte ne circulent pas**. La règle est simple : Si le jour férié est un lundi ou un mardi, le rattrapage a lieu le samedi d'avant. Si le jour férié est un mercredi, un jeudi ou un vendredi, le rattrapage a lieu le samedi d'après.

Votre panier bio

Depuis 4 ans, les Jardins du Girou, regroupés avec d'autres associations sous le label Cocagne Haute-Garonne propose la fourniture de paniers bio (panier à 10€ pour 2 personnes ou à 15 euros pour 4 personnes).

Ces opérations servent de support à des initiatives en faveur de l'insertion, de la solidarité et du lien social.

Les retraits sont possibles le vendredi après-midi et le samedi de 10h à 12h et de 18h à 20h à l'espace de vie sociale, place des tilleuls.
www.cocagnehaute-garonne.org



Rencontre avec... **Gérard LAVERGNE**

POUR CE NOUVEAU NUMÉRO, NOUS VOUS PROPOSONS DE POURSUIVRE NOS RENCONTRES AVEC L'ÉQUIPE MUNICIPALE. POUR CE NUMÉRO, GÉRARD LAVERGNE QUI DÉSORMAIS RETRAITÉ, DISPOSE, DE PLUS DE TEMPS À CONSACRER À SON MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL.

Bulletin : *En quelle année êtes-vous arrivé à Paulhac ?*

GL : En 1982, je ne venais pas de très loin, de Gratentour précisément, mais je suis né et j'ai grandi à Toulouse, dans le quartier des Sept-Deniers.

Bulletin : *Comment vous êtes-vous impliqué dans la vie locale ?*

GL : C'est Didier Cujives qui m'a contacté en 2007 « je peux passer boire un café ? j'ai quelque chose à te proposer. » il m'a alors demandé de travailler au sein de l'équipe municipale, ce que j'ai accepté avec enthousiasme.

Bulletin : *En quoi consistent vos délégations ?*

GL : Je suis particulièrement investi sur deux missions.

La première est le Syndicat Départemental de l'Énergie de la Haute-Garonne, que l'on a longtemps appelé le Syndicat d'Électricité.

Son rôle est fondamental puisqu'il gère l'ensemble du réseau public du département. Pour ma part, je représente les communes de la C3G, participe aux assemblées générales et locales.

Cette mission est passionnante. Je dois être un facilitateur entre les communes et le syndicat pour définir les besoins et obtenir les moyens.

De plus, depuis quelques années, nous prenons en compte les nouvelles formes d'énergies solaires ou éoliennes, nous réalisons, depuis 3 ans, des aires pour les véhicules électriques et toutes les formes de réduction de la consommation électrique publique.

Par ailleurs, au sein de la C3G, pour le compte de Paulhac, je participe au suivi de la compétence ordures ménagères et tri sélectif. Je suis notamment très attentif aux dérives des comportements.

Bulletin : *Quelle était votre activité professionnelle ?*

GL : J'ai fait toute ma carrière dans le commerce agro-alimentaire, essentiellement dans la viande bovine et ovine. J'ai exercé différents postes commerciaux en France ou à l'export et j'ai terminé ma carrière comme directeur général d'une coopérative du groupe qui m'employait.

Bulletin : *Depuis 1982, vous avez vu Paulhac grandir ?*

GL : En effet, Paulhac est passée d'une commune de 450 habitants à près de 1500 habitants. Mais notre village n'a pas perdu son âme, sa qualité de vie, sa tranquillité. Une évolution raisonnable et raisonnée à laquelle je suis heureux de modestement contribuer.

Pour une meilleure **sécurité**

LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES EST UNE PRIORITÉ MUNICIPALE.
LA COMMUNE VIENT DE PRENDRE PLUSIEURS INITIATIVES DANS CE SENS



Vitesse réduite et radars pédagogiques

Depuis le mois de mai, entre les panneaux d'entrée et de sortie du village, une zone 30 km/h vient d'être mise en place : « *Il fallait agir - explique Michel Delmas, adjoint au maire - devant les vitesses excessives que nous constatons. De nombreux automobilistes roulent trop vite, bien au-delà des 50 km/h réglementaires* ».

Même le ralentisseur installé au niveau du City Park ne décourage pas les mauvais conducteurs : « *nous avons également installé deux radars pédagogiques, route de Montastruc et route de Montjoire - commente Michel Delmas. Ils ne peuvent pas verbaliser mais ils permettent de constater les vitesses excessives et d'appeler à la modération des comportements.* ».

Cet investissement a été financé pour 50 % par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) et a représenté, pour la commune, un coût final de 3000 €.

Un garde municipal dès cet été

En complément, des dispositifs techniques, c'est aussi vers la présence physique humaine que le conseil municipal a engagé bénévolement un garde privé, Jean-Philippe PONS qui est également garde-chasse auprès de l'ACCA de Paulhac. C'est le garde champêtre moderne, il veillera à l'application des réglementations, comme celles sur les chiens errants, les feux, s'assurera du respect des heures de tontes et d'utilisation des engins à moteur. Il fera de la prévention, des rappels à la loi mais pourra le cas échéant verbaliser les contrevenants récidivistes »

Agréé par la préfecture, le garde particulier relèvera également les numéros des automobilistes dont la vitesse est régulièrement excessive et les transmettra, pour instruction, à la gendarmerie.



Des caméras de surveillance vont être installées.

Devant le nombre croissant d'incivilités constatées sur le territoire de Paulhac, le conseil municipal a décidé de mettre en service des caméras de sécurité pour un coût total de 8 998 € HT.

« A plusieurs reprises - explique Jean-Pierre Azalbert, adjoint au maire - nous avons eu le regret de constater des dégradations sur les bâtiments publics et même des vols à l'atelier municipal. C'est pourquoi nous avons dû nous résoudre à implanter 13 caméras qui nous permettront de surveiller les rues et les bâtiments publics »

Ces différentes caméras sont installées dans différents points du village : elles

vont permettre de couvrir la salle des fêtes et son parking, la route départementale et la cour de l'école, la mairie et la nouvelle place, l'atelier municipal, le nouveau local de la chasse

« Plusieurs sociétés spécialisées ont été consultées et, sur la base de notre cahier des charges, elles nous ont fait des propositions que nous avons étudiées avec le référent de la gendarmerie. Aujourd'hui, nous sommes en attente de la validation définitive de la préfecture pour terminer cette mise en place » conclut Jean-Pierre Azalbert.

Les images seront conservées une vingtaine de jours. Elles ne sont consultables que par les élus accrédités et, en cas de plainte, par la gendarmerie.



Avant de partir en vacances

Avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques conseils incontournables :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous
- Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et de valeurs en lieu sûr.

CET ÉTÉ ENCORE, PAULHAC PROPOSE DE MULTIPLES RENDEZ-VOUS POUR ENCHANTER VOTRE ÉTÉ. VOILÀ LES DATES À RETENIR !

Festival 31, notes d'été



Tout le monde garde en mémoire le magnifique et entraînant concert de Fabian y su Salsa que plusieurs centaines de spectateurs ont pu applaudir l'été dernier.

Cette année encore, le festival 31 Notés d'été, organisé par le Conseil départemental, fait escale à Paulhac avec une nouvelle fois des sonorités ibériques. En effet, il y a 100 ans naissait Manuel Jimenez, républicain espagnol résistant en France, surnommé « Comunero » par ses frères d'armes anarchistes de la CNT pour railler gentiment son engagement communiste. Il y a 10 ans, son petit-fils fonde le groupe **EL COMUNERO** pour lui rendre hommage. Depuis, les sept musiciens ont sorti quatre albums, joué en France et à l'étranger et soutenu diverses causes militantes mettant en perspective cette histoire d'hier et les luttes d'aujourd'hui. Enraciné dans la verve antifranquiste des chants Républicains de la Guerre d'Espagne, le groupe toulousain **EL COMUNERO** ouvre son répertoire rebelle aux hymnes protestataires mexicains et aux chants de lutte sud-américains : un son frondeur et rageur à la Mano Negra, avec guitare flamenca, bouzouki et clarinette punk.

Beaucoup de rythme également en première partie avec **GRAND BAL KARIB**, combo steel-drums et chants caraïbéens : Une musique riche d'influences, au son de cet instrument original, un répertoire festif : Zouk, Merengue, Calypso, Biguine, Mazurka..., des mélodies enivrantes chantées en créole, en espagnol et en anglais, une ambiance « bal tropical » propice à la bonne humeur et à la fête.



Spectacle présenté dans le cadre de 31 notes d'été, festival organisé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en étroite collaboration avec la commune de Paulhac, Haute-Garonne Tourisme, et l'Office de tourisme Communautaire des Coteaux du Girou.

Une offre de restauration légère sera proposée sur place par le Quartz et vous pourrez aussi réserver au restaurant La Métairie.

Vendredi 12 juillet - PAULHAC - Place des tilleuls

(lieu de repli en cas de pluie : Salle des fêtes)

Grand Bal Karib : 20 h

El Comunero : 21 h 30



6 ans pour le marché gourmand

6^{ème} édition pour le marché gourmand qui pour la première fois sera organisé, cette année, sur la place des Tilleuls. C'est le 6 septembre prochain que Jean-Michel Bersia, et toute son équipe, vous donnent rendez-vous.

La formule - dont le succès est désormais assuré - reste identique : vous choisissez des produits présentés par les producteurs locaux à déguster sur les grandes tablées installées à cet effet. Place au partage, à la bonne humeur et à la gastronomie.

Fête locale *demandez le programme*

C'EST LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DE L'ANNÉE :
CHAQUE ANNÉE DU 15 AU 18 AOÛT, C'EST LA FÊTE ANNUELLE DE
NOTRE VILLAGE. VOICI LE PROGRAMME.



Jeudi 15 août

- Commémoration du 15 août au monument aux morts
- Cérémonie d'ouverture de la fête de Paulhac
- Apéritif offert par la commune et le comité des fêtes
- Course des 10 km Paulhacois
- Soirée animée par la disco-mobile « **PODIUM DELIR** »

Vendredi 16 août

- Tournoi de Belote
- Repas organisé par le comité des fêtes
- Animation « **POP CON** » et concours du meilleur déguisement
- Soirée animée par l'orchestre « **SANKARA** »

Samedi 17 août

- Tournoi de pétanque en tripléte
- Soirée « **Musiques Éclectiques** » avec les groupes : « **LA CASITA** », « **TAWA** » et « **VERSUS** »
- Feu d'artifice
- DJ Set « **Bob and the Steven Dwarf** »

Dimanche 18 août

- Tournoi de Pétanque en doublette
- Tirage de la Tombola
- Clôture des festivités

« Quel bonheur d'enfin vous dévoiler le programme des Festivités. Cette année, nous avons été plus motivés que jamais et nous avons pris soin de mixer les activités que vous adorez avec des nouveautés toutes fraîches... On garde les 10 Kilomètres Paulhacois, dont les participants se verront offrir un rafraîchissement à la buvette, on garde la Belote, les tournois de pétanque et le somptueux feu d'Artifice. On garde aussi le repas organisé par le comité à la salle des fêtes... En revanche on change le Menu, qui vous sera dévoilé lors de la tournée du Village organisée le Week-End du 13 et 14 juillet... Puis on s'autorise à Inviter POPCON pour découvrir la Popculture Geek à Paulhac, on s'amuse de la créativité des uns et des autres lors du concours de déguisement en super-héros, on découvre un superbe orchestre « **SANKARA** » qui revisitera les tubes connus pour s'ambiancer jusqu'au bout de la nuit... Enfin on se laisse séduire par les musiques éclectiques des groupes locaux et on se retrouve tous autour de la buvette pour un Djset Electro !!! Parce que vous êtes toujours plus nombreux à suivre ces festivités, le comité a mis un point d'honneur à vous proposer une programmation de qualité et qui, nous espérons, ravira petits et grands !
Nous vous attendons nombreux pour la fête du 15 au 18 août 2019 !!! »

Marine BORONAT

Présidente du Comité des Fêtes de Paulhac

La nouvelle saison des Parenthèses musicales se prépare

Voici dès à présent les deux premières dates à venir des parenthèses musicales édition 2019-2020 :

12 octobre 2019 : GRAND ORPHEON

Le Grand Orphéon et suite basquaise nous offre un voyage musical dans un univers coloré déjouant barrières et clivages stylistiques. Ce quartet à l'instrumentation atypique, propose de revisiter Bach, « un nouveau Bach apparaît et c'est un Bach basque », avec une nouvelle découpe rythmique, une palette sonore inédite entremêlant musique classique, jazz, populaires et compositions originales. Ces quatre musiciens unissent leur talent pour créer d'étonnantes harmonies, s'autorisant des variations joyeuses et surprenantes.



16 novembre 2019 : SOL & LUA

Sol & Lua, est un duo formé par la chanteuse brésilienne Elaine Lopes et la pianiste / chanteuse française Cécile Dos Reis, qui vivent à Toulouse. Le projet « Sol & Lua chante Jobim et Vinicius » est né de la volonté des deux interprètes d'aborder des chansons qui ont fait partie de leur enfance et de leur adolescence, nées dans des continents lointains mais unies par la même passion la Bossa Nova.



Ecole : le plein de découvertes

En maternelle, un auteur poète garidéchois, Dominique Montalieu, et une illustratrice, Laurence Tran, sont venus dans les deux classes. Mr Montalieu a lu des poèmes et Mme Tran a montré aux élèves comment faire un dessin de chat. Ce projet a été poursuivi avec une plasticienne qui est intervenue dans les classes pour faire des chats en argile.

En juin, les enfants sont allés à la « Ferme de Martine » à Saint Sulpice découvrir les animaux, observer et planter des aromatiques qu'ils ont ramenés chez eux.



La classe de CE1/CE2 a participé à un dispositif national regroupant des écoles autour d'un projet d'écriture collaborative ayant pour thème « la tête dans les étoiles ». Nos élèves ont écrit une pièce de théâtre, en coopération avec deux classes de l'école élémentaire de Montastruc. Au mois de juin, chaque élève a reçu un livre reprenant tous les textes de toutes les écoles participantes. Ils sont très fiers de leur travail !



Les CM avaient aussi la tête dans les étoiles lors de leur sortie à la Cité de l'Espace. Ils ont pu visiter la Cité et découvrir ses nombreuses ressources, et participer à des ateliers menés par des animateurs scientifiques. Le travail mené en classe en sciences a été ainsi réinvesti avec plaisir !

Quant aux CP, ils préparent en secret une petite pièce de théâtre à destination de leurs parents qui sont invités à venir découvrir le fruit de leur travail à l'école.

Du 11 au 17 mars, l'école et l'ALAE ont renouvelé la « semaine pour apprivoiser les écrans » mise en place sur tout le territoire de la C3G. C'est l'occasion de parler avec les élèves des richesses et des problématiques actuelles des écrans en tous genres. Cette année encore, l'infirmière scolaire est intervenue plus spécifiquement sur la thématique des écrans et du sommeil. Les plus grands, en CM2, ont profité d'une intervention de la gendarmerie autour de « les écrans et la sécurité », notamment les dangers des réseaux sociaux.

« L'école primaire est un lieu d'apprentissages indispensables à la formation et à l'émancipation de nos plus jeunes. Son ouverture vers l'extérieur permet de donner du sens aux apprentissages, et d'en accentuer le plaisir. C'est pourquoi nous remercions particulièrement l'Amicale Laïque, la Mairie et l'association Sous les Tilleuls qui nous aident chaque année à mener ces projets. »

L'équipe enseignante

Succès pour le carnaval



Organisé en partenariat avec l'Amicale Laïque, le défilé, et la soirée qui a suivi, ont connu un joli succès. Les enfants de l'ALAE ont construit la tête de M. Carnaval et habillé le corps construit par M. Alliaoui, que nous remercions chaleureusement pour sa participation à ce projet à nos côtés.

VACANCES D'ÉTÉ

l'ALSH de Paulhac sera ouvert du 8 au 26 juillet et du 19 au 30 août.

L'ACCA

L'ACCA a réalisé plusieurs manifestations depuis la fermeture de la chasse de la mi-janvier, le repas annuel avec les agriculteurs que notre traiteur Paulhacois nous a concocté. Notre premier loto du mois de février, journée réussie grâce au club de l'amitié qui est venu en renfort merci au Président. Le traditionnel repas de chasse du mois de mars avec pour menu du gibier préparé par nos soins, pendant le repas des récompenses ont été attribuées à plusieurs bénévoles pour les remercier de leurs efforts au niveau de l'ACCA, plusieurs lots ont été réalisés par notre secrétaire Véronique pour une tombola, qui ont fait la joie de quelques chanceux, journée animée par un accordéoniste de talent, les convives ont pu faire quelques pas de danse pour finir la soirée.

Le 26 avril, l'Assemblée Générale de notre association s'est déroulée dans une superbe ambiance, nous avons accueilli des nouveaux adhérents qui aiment notre territoire et l'ambiance qui règne au sein de notre groupe. Notre conseil d'administration a reconduit M. J. Philippe PONS comme garde-chasse communal, celui-ci n'avait rien à dire sur le comportement des adhérents, par contre toujours des problèmes avec les chiens errants. Les nuisibles comme le renard font des dégâts considérables auprès de notre éleveur de canards et des particuliers qui ont dans leur poulailler quelques volatiles, certains font des déclarations auprès de notre association, il faut impérativement faire cette démarche pour cela contactez-nous

merci. Ouverture chasse le 1er août 2019 pour le sanglier uniquement et le 8 septembre 2019 pour toutes les autres espèces, fermeture 29 février 2020, pour plus de renseignements nous contacter, il y aura un affichage en mairie.

Bonne vacances à tous !



Nouveau bureau de l'ACCA en place à partir du 1^{er} juillet 2019

Président : Yves GAUGUELIN

Tél. : 06 12 48 86 26

yves.gauguelin@orange.fr

Vice-Président : Patrick BONHOMME

Tél. : 06 17 47 09 56

Trésorier : Dominique BEAUVILLAIN

Trésorier adjoint : Cévin MURRAY

Secrétaire : Véronique BONHOMME

Secrétaire adjoint : Lucien BECKER

Membres non chasseurs agriculteurs :

Denis BERSIA, Serge CAMELATTO,

Jean-Claude DENADAÏ

Espace de Vie sociale Sous les Tilleuls

Un lieu à vivre... Pour partager, échanger ou rêver autour d'un café, d'un jeu ou d'un livre... AU MENU :

Les ateliers :

Cuisine, couture, chant, QiGong et méditation pour les plus grands. Arts créatifs, éveil musical, photo ludique et massages bébés pour les plus jeunes. Une palette d'activités à découvrir...

D'autres propositions verront le jour à la rentrée de septembre, pour la plupart portées par des bénévoles heureux de transmettre leurs savoirs et leurs passions. De belles surprises en perspective !

Les événements :

Le premier événement de la saison est notre grande « Fête Sous les Tilleuls », le samedi 21 septembre 2019. Une recette festive assaisonnée d'un bal « Tracto-guinguette » irlandais, d'animations,

Les assiettes Sous les Tilleuls :

NOUVEAUTÉ !

Nous vous proposons une assiette de salade composée + charcuteries/fromages ou composition végétariennes avec légumes grillés, le mardi soir, mercredi midi, vendredi midi et soir et samedi soir.

spectacle enfants et expo, dès le milieu de l'après midi... Sous les Tilleuls bien sûr !

D'autres événements sont en cours de programmation pour la fin de l'année 2019. Suivez-nous sur Facebook, sur le site de la Mairie de Paulhac et bientôt sur notre site !

L'EVS sera fermé du 6 au 26 août inclus.

Section Randonnée



La section Randonnée Paulhacoise de l'Association « Créatisiasmes » a bien débuté la saison 2018/2019 avec un effectif toujours en augmentation (45 adhérents).

Les sorties en semaine sont en hausse, pour la plupart dans un environnement proche de Paulhac, avec l'arrivée des beaux jours des sorties seront prévues sur la journée permettant de découvrir les richesses locales et culturelles de notre belle région. Encore de très belles randos le week-end, Puylaurens

(81), Caylus (82), Castanet (81), sortie raquettes au Plateau de Beille et un super week-end de Pâques dans le Massif de La Clape et Roquefort les Corbières (11). Nous tenons à remercier Haute Garonne Tourisme pour les deux journées passées à la Cité de l'Espace et à St Bertrand de Comminges.

A noter que la randonnée annuelle du « POUTOU » aura lieu le dimanche 8 septembre.

Le départ se fera comme à l'habitude à 8h00 au rond-point de Virebent à LAUNAGUET, comme l'année précédente l'arrivée se fera à la Salle des Fêtes de Paulhac, qui sera suivi d'un apéritif offert par la municipalité de Paulhac, ensuite un repas sera pris en commun pour finir cette belle journée.

Les bulletins d'information et de réservations seront disponibles dans toutes les mairies situées sur le parcours ou proches de celui-ci à partir de début Août. Nous vous attendons toutes et tous sur les chemins.

Contacts Rando Paulhacoise :

Bruno LECOURT - Tél. : 06 09 32 75 40
e-mail : bischnou31@yahoo.fr

Gérard BAPTISTE - Tél. : 07 81 56 48 23
e-mail : gerardbaptiste56@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE Association Caractères

UN LIEU DE RENCONTRE, D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE.

L'entrée est libre, la bibliothèque et la ludothèque sont ouvertes à toutes et tous, Paulhacois ou habitants des villages voisins. Une adhésion par famille (15 €) n'est demandée qu'à ceux et celles qui souhaitent emprunter. Les parents y viennent avec leurs enfants discuter de leurs choix et il n'est pas rare d'y voir une grand-mère, le mercredi après-midi, s'asseoir sur un pouf pour lire des histoires dans le coin des petits. Les assistantes maternelles s'y retrouvent en matinée.

Nous y organisons des animations comme lors de la nuit de la lecture. Et les ados ont aujourd'hui leur espace avec livres de science fiction et BDs rangées maintenant dans un superbe meuble réalisé par l'équipe de M. Gabarocca.



Un lieu qui tisse des liens

D'un côté avec l'école, notre voisine. Des maîtresses de maternelle et classes primaires y trouvent des illustrations et compléments à leurs leçons.

De l'autre côté avec l'Espace de Vie Sociale (EVS) – Sous les tilleuls – où nous accueillons dorénavant les écrivains locaux. Michel Théron, toujours fidèle à la bibliothèque, y a présenté récemment son dernier ouvrage, Sombres macérations.

Et chaque dernier vendredi du mois, Jenny y ouvre les tables de jeux, dès 20h, pour un moment convivial en famille ou entre amis. Lors de ces soirées, sa sélection vous permettra de découvrir de nouveaux jeux autour de thèmes variés. Elle vous en expliquera les règles. Et à vous de jouer...

PS : N'oubliez pas, la boîte à idée pour que nos achats de livres et jeux répondent à vos souhaits. Et la possibilité que vous avez d'emprunter sur un week-end un grand nombre de jeux et notamment nos superbes jeux en bois pour animer vos fêtes et anniversaires.

Belles lectures estivales,

Chantal, Nathalie, Caroline, Sandrine, Guy, Hanane, Bing, Jenny, Jeanne, Véronique, Elisabeth



Contact :

Elisabeth Cramausse - Tél. : 06 84 29 04 43
ludobibliotheque@paulhac.fr

Retrouvez-nous sur facebook

Horaires d'ouverture :

Le mercredi de 17 h à 19 h

Le vendredi de 16 h à 18 h

Le samedi de 10 h à 12 h

Club de pétanque de Paulhac

De Janvier à décembre le club de pétanque de Paulhac propose à ses licenciées et aux membres du club des concours amicaux ou compétitifs, et un concours de belote amical.

Pour ne pas changer aux habitudes le club a participé à la coupe de France en début d'année, aux divers championnats nationaux, et aux concours de classements des clubs.

Le repas de la choucroute s'est déroulé le 16 février. Pour les amis, des concours amicaux sont prévus et comme date phare le 13 juillet pour le trophée Salomon.

Le club s'est associé à trois autres villages pour des concours dans la simplicité de l'amitié ou petits et grands pourront s'amuser. Tout le monde peut jouer, pas besoin de licence juste une paire de boules, 10 euros la journée repas compris.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un membre du bureau pour plus de renseignements ou pour s'inscrire. Le club organisera son vide grenier le 16 juin. À partir du mois de Mai tous les vendredis un



concours est organisé pour tous et chaque fin de mois en été un repas réunit les amis de la pétanque.

Le Président Didier Virac et le vice Président Mickaël Grabiague ont reçu l'an dernier le diplôme d'honneur pour les féliciter de leur très bonne gestion des concours officiels sur le boulodrome de Paulhac.

La licence est à 35 € et la carte de membres à 15 €.

État civil

NAISSANCES

BAYE Ana, Zélie

17/08/2018 - Toulouse

HANQUIEZ CAZAUX Matthias, Pierre, Félix

21/08/2018 - Toulouse

CHAUMELLE Aaron, Pierre

26/02/2019 - Montauban

BAUDIERE Chloé, Line, Monique

27/02/2019 - Saint-Jean

BOISSET Charline, Marie-Lou, Yvonne

07/03/2019 - Toulouse

SAVOIE Giulia, Eliana, Marie

18/05/2019 - Toulouse

DÉCÈS

NARDUCCI Serge, Alphonse

19/12/2018 - Lavaur

GRAFFAN épouse BENOIT

Michèle, Monique, Andrée

25/01/2019 - Toulouse

PERIE Charles, Denys, Jean, Baptiste

07/04/2019 - Saint-Jean

Mairie de Paulhac

1 Place des Tilleuls - 31380 Paulhac

T : +33 (0)5 61 84 25 30

mairie@paulhac.fr

Horaires : du mardi au vendredi :

8h45-12h00 / 13h30-17h30

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Juillet

12 ... Festival 31 notes d'été à Paulhac

Concert à 20h

1^{ère} partie Mambo Bidon « Grand Bal Karib »,

suivi du concert du groupe El Comunero

à 21h30

Août

15/16/17/18Fête locale

Septembre

6 Marché gourmand

7 Forum des associations

8 Randonnée du Poutou

21 ... Fête anniversaire Sous les tilleuls

22 ... Course cycliste

Octobre

12 ... Les Parenthèses Musicales, 20h30 concert

Le Grand Orphéon et suite basquaise

27.... Repas de fin d'année du Club de l'amitié

Novembre

16.... Les Parenthèses Musicales, 20h30 concert

Duo Sol & Lua

17.... Vide-chambre de la Pétanque paulhacoise

24.... Repas du CCAS

Décembre

14.... Pot au feu VTA

20.... Marché de Noël de l'Amicale laïque

Retrouvez toutes les informations
de la commune sur internet
www.paulhac.fr et facebook

